



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 111135

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les revendications de personnes atteintes de la maladie de l'acouphène. Relevant le fait qu'aucun traitement curatif n'existe contre les acouphènes, sensation auditive non liée à une source sonore d'origine extérieure à l'organisme, ces personnes souhaiteraient la reconnaissance de cette déformation du système auditif en tant qu'handicap auditif ainsi que des moyens financiers accrus pour la recherche scientifique dans ce domaine, l'assistance psychologique pour les plus touchés, l'accès à une aide médicale à domicile, la création de postes de travail aménagés en fonction de ce handicap, une formation plus spécifique des médecins à cette pathologie et davantage d'équipes pluridisciplinaires destinées à la prise en charge des acouphènes en France. Ces personnes rappellent que ces mesures sont vitales pour des personnes atteintes d'une maladie aussi gênante, empêchant de réaliser des tâches quotidiennes, de se concentrer et ayant un impact sur la vie sociale de l'individu. Aussi, elle lui demande sa position sur ce sujet important et s'il entend intervenir afin de faire progresser les mesures en faveur des personnes souffrant de cette maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111135

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6247

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)